



Rapport n° 12	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

**ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU
CENTRE DE SECOURS DE LA FERTE MILON**

La Commission d'appel d'offres (CAO) réunie le 10 janvier 2014 a décidé de l'attribution des marchés suivants pour la construction du centre de secours de La-Ferté-Milon :

- Lot n° 1 : VRD à la société GENARD pour un montant de 146 835,00 € HT
- Lot n° 2 : Gros œuvre - Carrelage à la société SOVEBAT pour un montant de 244 367,17 € HT
- Lot n° 3: Cloisons-doublage : lot infructueux relancé sous forme d'un marché à procédure adaptée.
- Lot n° 4 : Charpente à la société CTB pour un montant de 95 673,84 € HT
- Lot n° 5 : Couverture, étanchéité, bardage à la société CTB pour un montant de 166 622,15 € HT
- Lot n° 6 : Menuiseries extérieures métalliques, serrurerie à la société SLAM Métallerie pour un montant de 53 511,65 € HT
- Lot n° 7 : menuiseries extérieures bois, menuiseries intérieures, faux plafonds lot infructueux relancé sous forme d'un marché à procédure adaptée.
- Lot n° 8 : Peintures, revêtements de sol lot infructueux relancé sous forme d'un marché à procédure adaptée.
- Lot n° 9 : Electricité à la société CHEMERY LAON pour un montant de 71 000 € HT
- Lot n° 10 : Chauffage, plomberie ventilation à la société COPAX'SO pour un montant de 159 390,68 € HT

Il vous est demandé de bien vouloir prendre acte de ces attributions et d'adopter le projet de délibération suivant :

Vu le rapport n° 12 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

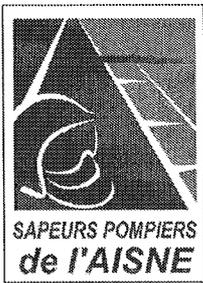
➤ De prendre acte de l'attribution des marchés pour la construction du centre de secours de La Ferté-Milon par la Commission d'Appel d'Offres du 10 janvier 2014 comme suit :

- Lot n° 1 : VRD à la société GENARD pour un montant de 146 835,00 € HT
- Lot n° 2 : Gros œuvre - Carrelage à la société SOVEBAT pour un montant de 244 367,17 € HT
- Lot n° 3: Cloisons-doublage : lot infructueux relancé sous forme d'un marché à procédure adaptée.
- Lot n° 4 : Charpente à la société CTB pour un montant de 95 673,84 € HT

- Lot n° 5 : Couverture, étanchéité, bardage à la société CTB pour un montant de 166 622,15 € HT
 - Lot n° 6 : Menuiseries extérieures métalliques, serrurerie à la société SLAM Métallerie pour un montant de 53 511,65 € HT
 - Lot n° 7 : menuiseries extérieures bois, menuiseries intérieures, faux plafonds lot infructueux relancé sous forme d'un marché à procédure adaptée.
 - Lot n° 8 : Peintures, revêtements de sol lot infructueux relancé sous forme d'un marché à procédure adaptée.
 - Lot n° 9 : Electricité à la société CHEMERY LAON pour un montant de 71 000 € HT
 - Lot n° 10 : Chauffage, plomberie ventilation à la société COPAX'SO pour un montant de 159 390,68 € HT
- D'autoriser le Président à signer les marchés.

Le Président,

Thierry THOMAS



Délibération n° 12	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 27 janvier 2014		Chapitre : Article :

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 11
Votants : 11

Affiché le :

10 FEV. 2014

Le 27 janvier 2014 à 16 heures, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 20 décembre 2013, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Thierry THOMAS.

Etaient présents : Monsieur Thierry THOMAS, Président,

I - Membres avec voix délibérative

MM. ~~Jean-Jacques THOMAS~~, Michel CARREAU, Daniel COUNOT, ~~Georges FOURRÉ~~, Frédéric MATHIEU, Michel COLLET, Jean-Luc LANOUILH, ~~Pierre-Marie LEBÉE~~, ~~Jean-Pierre BALLIGAND~~, Jean-Claude CAPPELE, ~~Bernard RONSIN~~, Michel LAVIOLETTE, ~~Raymond DENEUVILLE~~, Antoine LEFEVRE, Patrick DAY, Paul GIROD, Marcel LALONDE, ~~Gérard DOREL~~, Gilbert SIMEON.

II - Membre de droit

Monsieur le Préfet de l'Aisne

III - Membres avec voix consultative

M. le Colonel Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
~~M. le Commandant Eric GODULLA, sapeur-pompier professionnel officier~~
M. le Capitaine Roger MICHAUX, sapeur-pompier volontaire officier
M. l'Adjudant Chef Denis COUTANT, sapeur-pompier volontaire non officier

Excusé(s) : M. Grégory CANAL, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet du Préfet
MM. Jean-Jacques THOMAS, Georges FOURRÉ, Pierre-Marie LEBEE, Jean-Pierre BALLIGAND, Bernard RONSIN, Raymond DENEUVILLE, Paul GIROD, Gérard DOREL, Gilbert SIMEON, Commandant Eric GODULLA

Assistaient à la séance : M. Patrice LEROY, payeur départemental,
Colonel Christian BOULARD, Lt-Colonel Olivier MAURY,
MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Noël CANTELLI, Mme Christiane CHAUSSON.

**ATTRIBUTION DES MARCHES RELATIFS A LA CONSTRUCTION DU
CENTRE DE SECOURS DE LA FERTE MILON**

Vu le rapport n° 12 ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ De prendre acte de l'attribution des marchés pour la construction du centre de secours de La Ferté-Milon par la Commission d'Appel d'Offres du 10 janvier 2014 comme suit :

- Lot n° 1 : VRD à la société GENARD pour un montant de 146 835,00 € HT

.../...

- Lot n° 2 : Gros œuvre - Carrelage à la société SOVEBAT pour un montant de 244 367,17 € H
- Lot n° 3: Cloisons-doublage : lot infructueux relancé sous forme d'un marché à procédure adaptée.
- Lot n° 4 : Charpente à la société CTB pour un montant de 95 673,84 € HT
- Lot n° 5 : Couverture, étanchéité, bardage à la société CTB pour un montant de 166 622,15 € HT
- Lot n° 6 : Menuiseries extérieures métalliques, serrurerie à la société SLAM Métallerie pour un montant de 53 511,65 € HT
- Lot n° 7 : menuiseries extérieures bois, menuiseries intérieures, faux plafonds lot infructueux relancé sous forme d'un marché à procédure adaptée.
- Lot n° 8 : Peintures, revêtements de sol lot infructueux relancé sous forme d'un marché à procédure adaptée.
- Lot n° 9 : Electricité à la société CHEMERY LAON pour un montant de 71 000 € HT
- Lot n° 10 : Chauffage, plomberie ventilation à la société COPAX'SO pour un montant de 159 390,68 € HT

➤ D'autoriser le Président à signer les marchés.

Le Président,

Thierry THOMAS

